



DELIBERATION
N°2016-41 du 10 mai 2016

**OBJET - NAVETTES HAUTE VALLEE DE LA
CLAREE, CONVENTION 2016 AVEC LE
CONSEIL DEPARTEMENTAL ET LA COMMUNE
DE NEVACHE**

Rapporteur : M. CHEVALIER Jean-Louis

Le 10 mai 2016 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 04 mai 2016 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de M. Alain FARDELLA.

Nombre de conseillers en exercice : 46

Nombre de conseillers en exercice : 46

Présents : 29 de la délibération n°2016-34 à la délibération n°2016-38 incluse
30 à partir de la délibération n°2016-39

Nombre de pouvoirs : 13

Mme Anne Marie PEYTHIEU est nommée secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, Mme Nicole GUERIN, Mme Catherine GUIGLI, M. Gilles MARTINEZ, Mme Marie MARCHELLO (à partir de la délibération n°2016-39 incluse) Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENNAIRE, M. Bruno MONIER, Mme Catherine MUHLACH, M. Jean-Franck VIOUJAS, Mme Catherine LIONNET, M. Jean-Pierre SEVREZ, M. Régis JOUFFREY, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Gilles du CHAFFAUT, M. Marc FORNESI, M. Jean-Louis CHEVALIER, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, Mme Anne-Marie PEYTHIEU, M. Philippe STOCKLI, M. Thierry BOUCHIÉ, M. Sébastien FINE, M. François BOULANGER.

Avaient donné pouvoir :

- Mme Francine DAERDEN à Mme Catherine GUIGLI
- M. Eric PEYTHIEU à M. Bruno MONIER
- Mme Fanny BOVETTO à M. Mohamed DJEFFAL
- M. Maurice DUFOUR à M. Gérard FROMM
- M. Yvon AIGUIER à Mme Nicole GUERIN
- M. Bruno DAVANTURE à Mme Marie MARCHELLO
- M. Guy HERMITTE à M. Marc FORNESI
- Mme Estelle ARNAUD à M. Pierre LEROY
- M. Jean Luc NEVEU à M. Philippe STOCKLI
- M. Jean Michel REYMOND à M. Thierry BOUCHIÉ
- M. Olivier FONS à Mme Anne Marie FORGEOUX
- Mme Nicole MATHONNET à M. Alain FARDELLA
- Mme Patricia ARNAUD à M. Sébastien FINE

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n°2011-300-1 en date du 27 octobre 2011 portant compétence en matière de Grand Site,

Considérant que Le Conseil Départemental, en partenariat avec la Commune de Névache et la Communauté de Communes du Briançonnais, organise, depuis 2003, une navette d'autocars dans la Haute Vallée de la Clarée, entre le quartier de Roubion et le lieu-dit Laval.

Considérant que l'objectif de cette opération est de limiter la circulation des véhicules dans la Vallée de la Clarée par la mise en œuvre de navettes touristiques,

Considérant que cette opération a été retenue comme une action structurante s'inscrivant dans les objectifs de l'Opération Grand Site, en améliorant qualitativement l'accueil tout en permettant de

conserver durablement le caractère attractif et touristique de la Vallée de la Clarée en limitant la pollution sonore, atmosphérique et visuelle,

Vu le projet de convention établi par le Conseil Départemental des Hautes-Alpes portant la participation de la collectivité à hauteur de 50% du montant total de l'opération (marché transport, communication, personnel d'accueil, ...) après déduction des recettes réalisées et des éventuelles subventions obtenues.

Vu l'avis favorable de la Commission Développement Economique et Aménagement du Territoire en date du 28 avril 2016,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 9 mai 2016,

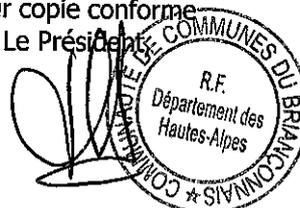
Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- Approuve la participation de la Collectivité à l'opération Navettes Haute Vallée de la Clarée dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Département des Hautes-Alpes,
- Approuve la convention ci-jointe qui précise les conditions de mise en œuvre et de financement du dispositif,
- Autorise le Président ou son représentant à signer la convention.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Président



Alain FARDEFFA.

Date affichage : 13 MAI 2016